



Ajout éléments hors sujet au départ dans conclusions

Par MarieFrance

Bonjour,

Mon locataire refuse de payer ses loyers. Après rappels..., et huissier, une injonction de payer lui a ensuite été rendue par le Tribunal. Il a de nouveau formé opposition, et refuse toujours de payer.

Je suis donc convoqué pour une audience. Je n'ai pas de souci là-dessus, ni pour la rédaction de mes conclusions, puisque je dispose d'un dossier fourni et indiscutable. Le locataire est d'une mauvaise foi absolue.

Or, entre temps, son bail vient d'arriver à échéance, puisque je souhaite vendre l'appartement. Tout a été fait en bonne et due forme par un huissier pour la remise du congé (motif, remise, signification...).

Or, le locataire, fidèle à lui-même, refuse de quitter les lieux, et les occupe donc maintenant sans droit, ni titre.

Ma question:

Dans les conclusions que je dois remettre au tribunal portant donc sur la procédure de ses impayés, objet de ma convocation devant le tribunal, puis-je aussi maintenant faire état de son occupation sans droit, et donc demander son expulsion dans ce même dossier?

Où la procédure d'expulsion doit-elle faire l'objet d'une autre procédure?

Si vous pouviez m'éclairer, merci d'avance pour vos précieux conseils,

Bien à vous,

Marie-France